



Mairie de Dunkerque
Solidaires – Unitaires –
Démocratiques
Place Charles Valentin - 59140
Dunkerque
**Local : 7 rue Faulconnier – 2
ème étage – 59140 Dunkerque**
16 rue Colbert- 59430 St Pol/mer
Tel : 03.28.26 28 97–
Fax : 03.28.26 25 97
Email : sudmairie@aol.com
site : [www.syndicat-sud-
solidaires-mairie-dunkerque.fr](http://www.syndicat-sud-solidaires-mairie-dunkerque.fr)

Dunkerque le 23 janvier 2014

Prise de parole et position sur la mise en place des nouveaux Rythmes scolaires CTP du 23 janvier 2013

La réforme des rythmes scolaires voulue par Vincent PEILLON nous inquiète au plus haut point. D'ailleurs, des communes annoncent d'ores et déjà leur refus de la mettre en place en 2014.

Premièrement, pour Sud, cette réforme faite à la va-vite, va à l'encontre des intérêts des personnels concernés et des élèves. Nous rappelons que deux jours de grève à l'appel de SUD, de la CGT et de FO ont été organisés en novembre et décembre.

Pour autant, ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont bien les agents de notre collectivité et leurs conditions de travail, puisque nous sommes élu(e)s du personnel.

Nous reconnaissons qu'un travail important de concertation a été effectué par la direction de l'Enfance et de la Jeunesse. Par contre, nous regrettons profondément que les agents des communes associées de St Pol/mer et Fort-Mardyck, concernés par la réforme, n'aient pas été associés au travail de mise en place de la réforme. Nous en concluons que deux communes sur trois ne

sont pas prêtes à appliquer ce projet sauf à obliger les agents à se plier aux exigences d'une seule commune.

D'autre part, aucune précision n'apparaît dans le document présenté ce jour, concernant le personnel municipal appartenant à la Culture et aux Sports.

Tout cela justifie nos craintes et notre désaccord.

Deuxièmement, en 2010, les organisations syndicales ont été dans l'obligation de repasser par les élections professionnelles. Les agents des 3 communes ont été appelés à voter pour élire leurs représentants dans les instances paritaires. Pour cette deuxième raison, vous ne pouvez pas nous demander d'approuver aujourd'hui un projet dont certains des acteurs principaux ont été laissés dans l'ignorance.

Troisièmement, un mot sur les conditions de travail.

En quoi la mise en place de cette réforme va-t-elle apporter de meilleures conditions de travail pour les agents ?

En rien, bien au contraire puisque d'entrée la ville fait le choix de réduire le taux d'encadrement des accueils alors qu'elle n'y est absolument pas obligée, comme l'indique le décret du 2 août 2013 dans son article 2.

Il est indéniable que pour les agents "encadrant d'animation" la baisse du taux d'encadrement, c'est-à-dire l'augmentation du nombre d'enfants par agent et donc la détérioration des conditions de travail, déclenchera de la fatigue et beaucoup de stress.

Nous constatons également que le planning horaire des agents d'entretien est très lourd. Mais ce n'est pas tout : ces agents vont perdre une demi-heure sur leur temps de travail puisqu'aujourd'hui ce personnel effectue 32h 30 payées 35h et qu'après la mise en place de la réforme ces agents travailleront 33h payés 35h. Donc perte d'une demi-heure.

Bien sûr, vous nous direz que ce sont les agents qui ont choisi ces horaires, oui, mais comme nous l'ont confié certains agents : "*on a choisi le meilleur du pire*".

A la longue, les directions de l'éducation risquent bien d'être confrontées à une fuite des personnels concernés vers d'autres directions !

Quatrièmement, la ville payera en heures supplémentaires du personnel de l'Education nationale, les "Enseignants" pour pallier au manque de personnel encadrant pour les ateliers éducatifs.

Pour Sud, c'est la cerise sur le gâteau. Pourquoi ne pas embaucher sur des emplois statutaires ? Tant de jeunes à Dunkerque attendent un travail.

Mais tout ceci n'est que la partie visible de l'iceberg car, comme indiqué sur le site du gouvernement, les enfants et tous les personnels, fonctionnaires territoriaux ou de l'éducation nationale, verront les congés scolaires fondre comme neige au soleil. En effet, à ce jour, pour les établissements pratiquant la semaine de 4 jours, une année scolaire comporte 144 jours. Pour les communes qui ont mis en place la réforme en septembre 2013, l'année scolaire est passée à 162 jours. Or, sur le site du gouvernement, il est annoncé, d'ores et déjà, une année scolaire de 180 jours, ce qui implique une perte de 18 jours de congés scolaires, soit 4 semaines, et donc un impact catastrophique pour les personnels, les familles et l'économie du pays.

Parce que nous ne voulons pas être responsables d'un tel recul social pour Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Fort-Mardyck, les élues SUD voteront contre ce projet.